

Mise à jour des tarifs municipaux pour les services restauration scolaire et garderie périscolaire

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYSSSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Mise à jour des tarifs municipaux pour les services restauration scolaire et garderie périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du 16/12/2019 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 08/06/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 08/06/2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
Vu la délibération du 15/12/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 15/06/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 07/12/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 16/06/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 15/04/2024 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;

Considérant que les tarifs municipaux relatifs à la restauration scolaire et à la garderie périscolaire n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation depuis plusieurs années malgré l'inflation ;

Il est proposé les tarifs ci-dessous à compter de la présente délibération :

OBJETS	LIBELLES	Année scolaire 2025-2026	Nouveaux tarifs proposés
Restaurants scolaires	ÉLÈVES		
	Tarifs réguliers		
	Élève des écoles de Thiers, le repas	3,00 €	3,60 €
	Tarifs occasionnels		
	Élève des écoles de Thiers, le repas	3,80 €	4,40 €
	STAGIAIRES		
	Organismes de formation (ADELFA, GRETA)		
	Stage dans les cantines, le repas	Gratuit	Gratuit
	Stage dans les écoles, le repas	3,10 €	3,70 €
	Lycées et collèges		
	Stage dans les écoles et les cantines, le repas	3,10 €	3,70 €
	SALARIES, INTERVENANTS DANS LES ÉCOLES		
	Personnes extérieures		6,50 €
	Enseignants titulaires, indice ≥ 465, le repas	7,40 €	6,50 €
	Enseignants titulaires, indice < 465, le repas	6,20 €	6,50 €
	Aide éducateur, assistant d'éducation, animateur centre de loisirs, EVS, AESH, le repas	3,30 €	3,90 €
	AUTRES		
	Ventes de repas aux collectivités	6,90 €	6,90 €
	Classes transplantées (Creux de l'enfer, Musée)		
	Adultes, le repas	7,40 €	7,40 €
	Élèves, le repas	4,20 €	4,20 €



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 063-216304303-20260710-260710_8-DE



**CM 10.07.26.
Délibération n°8**

Garderie périscolaire du matin	Élève des écoles de Thiers Trimestre Occasionnel, par jour	25,50 € 2,00 €	20,00 € 1,00 €
Garderie périscolaire du soir	Élève des écoles de Thiers Trimestre Occasionnel, par jour	12,75 € 1,00 €	25,00 € 2,00 €
Garderie périscolaire matin + soir	Élève des écoles de Thiers Trimestre	30,60 €	36,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs des services restauration scolaire et garderie périscolaire conformément au tableau détaillé ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	ABSTENTION		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Jean-François AUROY

Le Maire,

Francis ROUX



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 063-216304303-20260710-260710_8-DE

